

2327. C'est-à-dire, l'argent que vous aviez reçu vous-même ?—Je n'ai jamais fait de différence entre mon argent et celui de mon associé. Chaque compte était fait pour tout l'argent, et envoyé comme cela se fait en général. J'ajouterai que lorsqu'il est venu à moi la dernière fois, il m'a dit qu'en tant qu'aux transactions que nous avions eues ensemble, il croyait que tout ouvrage que j'avais fait, avait été porté sur le compte comme ayant été fait par moi. et que si j'avais partagé ensuite avec un autre, cela ne concernait personne. Il avait pris soin, me dit-il, que mon nom ne paraîtrait que pour l'argent que j'avais gagné, et que si je l'avais partagé plus tard, cela ne signifiait rien.

2328. Il a donc eu deux conversations avec vous ?—Deux ou trois, je pense.

2329. Vous a-t-il jamais dit de ne pas déclarer à ce comité que vous aviez partagé de l'argent avec lui ?—Je ne pense pas qu'il se soit exprimé de la sorte.

2330. Vous a-t-il laissé quelque impression quant à la manière dont il désirait vous voir agir devant le comité ?—Oui.

2331. Que vous ne deviez pas dire au comité que vous aviez partagé de l'argent avec lui, par la raison que c'était une affaire privée ?

M. BARRON objecte.

2332. Vous l'a-t-il dit, oui ou non ?—Dit quoi ?

2333. Qu'en donnant votre témoignage devant le comité, vous ne deviez pas dire que vous aviez partagé de l'argent avec lui ?—Non ; il ne m'a pas dit cela.

2334. A-t-il laissé cette impression dans votre esprit ?—Bien, il m'est resté l'impression que M. Nelson pensait qu'il vaudrait mieux que je ne le dise pas, mais il ne m'a dit de me taire là-dessus ; il prétendait, comme je l'ai expliqué déjà, qu'en ce qui concernait la disposition que je faisais de mon argent, j'étais censé le dépenser comme les autres jeunes gens ; mais je ne comprenais pas bien, dans le moment, s'il entendait la totalité de l'argent que j'avais eu, seulement ma part, et je ne lui ai pas demandé d'explications là-dessus.

2335. Ces comptes sont faits pour travail en dehors des heures ordinaires et pour des réponses aux ordres de la Chambre ?—Quels comptes, monsieur ?

2336. Ceux dont vous venez de parler ? Ceux dont j'ai partagé le paiement avec M. Brough ?—Deux, oui.

2337. Alors vous avez conjointement préparé ces réponses, vous et M. Brough ?—Oui.

2338. Vous avez réellement, vous et M. Brough fait de l'ouvrage pour la valeur de cet argent ?—Oui.

Par M. Landerkin :

2339. Qu'est ce M. Nelson—un commis du ministère ?—Oui.

2340. Occupe-t-il encore sa position ?—Je ne le pense pas. Je vois qu'il a été suspendu. Je dois dire au sujet de la lettre de M. Brough, que le rapport de l'*Evening Journal* qu'il contredit, n'est pas conforme à mon témoignage. Je n'ai pas dit que je j'avais divisé \$254 avec M. Brough, cette partie du rapport était fautive ; mais quant à avoir déduit une partie de ces comptes—c'est-à-dire à avoir d'abord eu mon allocation ordinaire et à avoir partagé le reste par moitié avec M. Brough, c'est un arrangement qui, je le jure, n'a jamais existé.

Par M. Somerville :

2341. Lui avez-vous donné la moitié dans chacun de ces cas ?—Oui.

Par M. McMullen :

2342. Quel est votre salaire au ministère—que recevez-vous ?—Je n'y suis plus à présent.

2343. Que receviez-vous quand vous y étiez ?—Lorsque j'étais au ministère de l'Intérieur ?

2344. Oui ?—\$1.50 par jour.

2345. Qui vous avait procuré cette position ?—Je l'ai obtenue d'abord de M. MacMaster.